

Procès-Verbal du Conseil général du 8 décembre 2022

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Il demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en l'honneur de Monsieur Danilo Jara Molina décédé le 5 juillet 2022.

Il souhaite également faire part de 4 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit d'Eléa Burnat, née le 03.07.2022, de Noa Luongo, né le 21.08.2022, de Léonore Ney, née le 26.09.2022 et de Solan Llabjani, né le 26.10.2022.

### **1. Appel et assermentation des nouveaux membres**

La secrétaire remplaçante, Mme Diane Raemy, passe à l'appel des membres : 27 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 14 personnes sont excusées et il est constaté 4 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Le Président procède à 2 nouvelles assermentations lors de ce Conseil. Il s'agit de Messieurs Michel Lugeon et Pierre-Axel Aeby.

Le Conseil compte à ce jour 47 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président demande à l'assemblée si celle-ci est d'accord pour que Mme Diane Raemy procède en tant remplaçante de la secrétaire Mme Geneviève Herbst, absente pour cause de maladie.

Les membres du Conseil répondent favorablement à la demande.

### **2. Présentation et validation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis 5/22 « Budget pour l'année 2023
5. Rapport de la commission de gestion et finances
6. Préavis 6/22 « Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge/ Veyron »
7. Rapport de la commission ad hoc
8. Préavis 7/22 « Relèvement des taxes pour les eaux usées »
9. Rapport de la commission de gestion et finances
10. Nominations statutaires
11. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
12. Divers

Le Président annonce qu'il y aura des modifications dans l'ordre des points de l'ordre du jour.

En effet, Mme Carine Vuillemin du bureau d'ingénieurs RWB nous fera une présentation en début de séance pour introduire le préavis 6/22 « Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron ». Les points 6 et 7 de l'ordre du jour se feront donc directement après le point 3 « Lecture sur demande et approbation du PV de la dernière séance ».

La modification de l'ordre du jour est **acceptée** par l'assemblée à main levée et à **l'unanimité**.

### **3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est **accepté** par l'assemblée à la **majorité avec 1 abstention**.

### **4. Préavis 6/22 « Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron »**

Comme annoncé en début de séance, Mme Carine Vuillemin du bureau d'ingénieurs RWB nous présente le contexte légal et les enjeux de l'association intercommunale, ainsi que le projet sur le plan technique et le plan organisationnel.

Après ce brillant exposé, quelques précisions sont demandées à Mme Carine Vuillemin par les membres du Conseil :

Le débit des rivières risque-t-il de diminuer, étant donné qu'une partie des eaux ira directement à La Sarraz ?

Il n'y aura pas de variation de débit pour la Venoge et moins de 10%, ce qui est très peu, pour le Veyron. Mais des efforts devront être faits pour que les eaux claires « parasites » retournent bien dans la rivière et soient séparées des eaux usées, ce qui diminuera également les coûts.

Y aura-t-il une mise à l'enquête pour la construction de la STEP ?

Oui, il y aura une procédure de mise à l'enquête pour le permis de construire début 2025, puis un appel d'offres pour les entreprises courant 2025-2026.

Sur le plan, la nouvelle STEP sera construite à côté de l'ancienne STEP. Y aura-t-il un démantèlement de l'ancienne STEP et comment se fera le financement ?

Le démantèlement de l'ancienne STEP sera entièrement financé par la commune de Chevilly. Et chaque commune sera d'ailleurs responsable d'assainir ou de démanteler les différentes constructions se trouvant sur son territoire.

Quant est-il des subventions ?

La Confédération subventionne à raison de 75%, ce qui concerne les micropolluants. Le canton de Vaud subventionne quant à lui le traitement de l'azote. La future STEP de La Sarraz s'occupera de traiter les micropolluants et l'azote.

La présentation étant suffisante, il n'y a pas de lecture du Préavis 6/22 (**annexe 2**). Le Président propose de passer directement à la lecture du rapport de la commission.

## 5. Rapport de la commission ad hoc

La commission de la régionalisation de l'épuration des eaux Haute Venoge-Veyron (EHVV), composée de Mme Catherine Aeschbacher et de MM. Bertrand Raemy et Yannick Liniger s'est réunie en date du 10 novembre 2022 pour discuter du préavis municipal 6/22, en présence de M. le Syndic Jean-François Braissant, et de MM. Laurent Michel et Cédric Gaudin, municipaux. Après avoir pris connaissance des Statuts (**annexe 3**) accompagné du Lexique (**annexe 4**), ils se sont revus le 17 novembre pour statuer sur ce préavis (**annexe 5**).

Les points suivants sont à relever :

- La nécessité de devoir mettre aux normes futures notre STEP
- Rejoindre l'association intercommunale EHVV permettrait d'obtenir des subventions, de réaliser des économies et de créer des emplois.

La commission recommande donc d'approuver le préavis 6/22

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote et **l'assemblée approuve le préavis 6/22 à main levée et à l'unanimité.**

## 6. Préavis 5/22 « Budget pour l'année 2023 »

M. Laurent Michel, municipal, présente le préavis 05/22 (**annexe 6**) « Budget pour l'année 2023 » (**annexe 7**), préavis et budget étant tous deux joints à la convocation avec le « Plan des dépenses d'investissements sur les crédits déjà votés par le Conseil général » (**annexe 8**).

M. le Président demande si le Conseil a des questions.

Des précisions sont demandées au sujet des CHF 30'000.- mis au budget pour l'achat de divers matériels pour une future zone 30 km/h. Le Conseil est hautement surpris de n'avoir pas été consulté à ce sujet. En effet, lors de ces 10 à 15 dernières années, de nombreuses discussions et études avaient déjà été menées. Des grandes divergences d'opinions au sein du Conseil avaient d'ailleurs déjà été constatées ceci, sans finalité et décision concrète.

Le Syndic rétorque que la Municipalité a pensé bien faire en budgétisant la somme de CHF 30'000.- dans le but dans le but d'iloter le milieu du village à 30 km/h.

Etant donné qu'une majeure partie des conseillers ne sont pas d'accord avec ce mode de faire et notamment du concept proposé, notre Président décide que le budget sera soumis au Conseil par voie de préavis. Dans ce contexte, la Municipalité présentera, par voie de préavis, un nouveau concept chiffré lors d'un prochain Conseil.

Un membre du Conseil demande si les taxes pour les déchets vont augmenter.

Il n'y a pas d'augmentation des taxes cette année étant donné qu'il n'y a pas d'augmentation des taxes pour la déchetterie de la part de Cossonay.

#### 7. Rapport de la commission de gestion et finances

La commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 7 novembre 2022 pour examiner le budget de l'année 2023 (**annexe 9**), en présence de Mme Sandra Braissant, boursière, de M. Jean-François Braissant, Syndic, ainsi que de MM. Cédric Gaudin et Laurent Michel, municipaux.

La commission recommande au Conseil Général d'approuver le budget 2023 tel que présenté avec une perte de CHF 38'290.- selon le préavis 5/22.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote et **l'assemblée approuve le budget 2023 à main levée et à la majorité avec une abstention.**

#### 8. Préavis 7/22 « Relèvement des taxes pour les eaux usées »

M. Jean-François Braissant, Syndic, nous présente le préavis 07/22 (**annexe 10**) qui propose un relèvement des taxes pour les eaux usées, ceci afin de couvrir les frais du futur projet EHVV ou dans tous les cas pour remplacer la STEP actuelle.

Un membre du Conseil demande si selon le principe du pollueur/payeur, la pose de compteurs ne serait pas envisageable.

M. Laurent Michel rappelle que la taxe doit couvrir les frais fixes et les frais variables, or il faut compter CHF 200'000.- pour la pose de compteurs et CHF 12'000.- de frais variables. La question se pose donc de savoir si cela en vaut la peine.

#### 9. Rapport de la commission de gestion et finances

La commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 7 novembre 2022 pour examiner le 7/22 (**annexe 11**), en présence de Mme Sandra Braissant, boursière, de M. Jean-François Braissant, Syndic, ainsi que de MM. Cédric Gaudin et Laurent Michel, municipaux.

La commission explique que notre commune n'a pas d'autre choix que de recalculer et d'augmenter significativement cette taxe sur plusieurs années afin de couvrir au mieux les futures dépenses, investissements et amortissements et avertit le Conseil que d'ici 2028, cette taxe risque de quadrupler pour une famille de 4 personnes.

La commission recommande au Conseil Général d'approuver le relèvement des taxes pour les eaux usées tel que présenté dans le préavis 7/22.

Le Président propose de passer au vote et **l'assemblée approuve le préavis 7/22 à main levée et à la majorité avec 2 abstentions.**

#### 10. Nominations statutaires

La future association EHVV a besoin d'un délégué ainsi que d'un suppléant.

M. Bertrand Raemy se propose comme délégué et M. Jean-Luc Simon comme suppléant.

Le Conseil applaudit ses deux nouveaux délégués.

#### 11. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil Général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Eclairage public, Tourisme :

**Bâtiments** : Le nouveau mode de chauffage du bâtiment communal en est à sa deuxième saison et tout se passe bien. Le boiler des locataires sera changé en janvier seulement, suite à des problèmes de livraison.

**PACom** : Le projet a été envoyé début juillet et est en attente d'une réponse du canton.

**Eclairage public** : La consommation d'énergie a diminué de 2/3 grâce au LED.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers, Police :

**Eaux** : Des restrictions ont été imposées cet été suite à la sécheresse, mais le débit de la source n'est pas descendu en-dessous de 100L/min, ce qui est positif.

**PGDE** : Nos réserves incendies sont trop faibles. Pour pallier à ce problème, la commune de Moiry va devoir changer des conduites dans le village et se munir d'une cuve supplémentaire. La commune de Chevilly participera aux frais. Il n'est pas envisageable de doubler le volume de notre réservoir ou d'utiliser l'ancien réservoir, car c'est une augmentation de pression dont nous avons besoin. L'échéance du canton pour la mise aux normes de la défense incendie est 2034, mais les travaux seront effectués avant.

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Forêts, Parcs et promenades, Cimetière, Déchets :

**Forêts** : Comme chaque année, les sapins seront offerts par la commune et distribués le jour des petits comptes.

**Journée du patrimoine** : Il y avait peu de participants, mais la journée a été très sympathique.

**Travailleur social** : Il est très apprécié.

**AJERCO** : Les salaires vont être revalorisés.

**Déchets** : Les tas de fumier sont en voie de disparition et si les déchets ne peuvent pas être compostés chez soi, une solution devra être trouvée. Pour l'instant, c'est en cours de réflexion.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection civile, Mobilité :

**Ecoles** : Vu l'augmentation de la population et donc également du nombre d'élèves, des besoins (salles de classe, salles de gym....) se feront sentir à partir de 2025. De nouveaux crédits devront donc être votés.

**AIPCV** : L'augmentation de la fréquence de la piscine de La Sarraz, chose positive en soi, impliquera également une augmentation des coûts.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale, Routes :

**Routes** : La conduite en direction du Moulin a été changée.

**Abribus** : Beau projet, mais pour l'instant mis en attente.

Il a été décidé de ne pas éteindre l'éclairage public pour faire des économies d'énergie, par contre le sapin ne sera pas illuminé cette année.

« **Ancien Abattoir** » : Tout fonctionne bien, il servira peut-être de PRU (Poste de Rassemblement d'Urgence) en cas de possibles futures coupures d'électricité.

**Antenne 5G** : L'installation d'une antenne 5G a été mise à l'enquête et il n'y a pas eu d'opposition. Ceci implique donc la poursuite du projet par Swisscom.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- Le Président n'ayant pas de communication, il propose de passer au point 12 « Divers »

## 12. Divers

- Il y a plusieurs demandes pour avoir un défibrillateur au village. Mme Chantal Bielser va se renseigner.
- Un projet de mobilité au sein du village est en discussion, avec possibilité de partage de véhicules. Il y aura une séance d'information pour la population, l'année prochaine, pour ce projet qui se veut rassembleur.
- M. Yannick Liniger fait remarquer que mettre les communications de la Municipalité après les préavis dans l'ordre du jour est une bonne chose.
- M. Bertrand Raemy remercie la Municipalité pour les travaux effectués dans le local de l'Ancien Abattoir qui en ont fait un endroit fort sympathique.

Pour terminer, M. Jean-François Braissant tient à dire que ce Conseil fut long mais important ! Il remercie les membres pour leurs interventions même si celles-ci étaient parfois en désaccord avec la Municipalité.

Il a une pensée particulière pour tous ceux qui sont dans la peine et souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'Année à tout le monde et rappelle qu'il y a un verre à boire à la fin du Conseil.

Mme Chantal Bielser tient également à remercier toutes les personnes qui se sont investies pour que les fontaines soient magnifiquement décorées.

Le Président lève la séance à 23h30

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Diane Raemy